

Pour la gratuité du stationnement les dimanches et jours fériés sur l'ensemble des places de stationnement en voirie du territoire communal

Madame La présidente,
Madame la Syndique, Madame la Conseillère Municipale, Messieurs les Conseillers Municipaux
Chères et chers Collègues,

Depuis 2022, la problématique du stationnement a fait l'objet de diverses interventions au sein de notre Conseil. Les tarifs ont augmenté et il n'est plus possible de stationner gratuitement le dimanche et les jours fériés entre le Lac et les voies CFF.

Ces mesures ont été annoncées conjointement avec la Ville de Vevey le 21 mars 2022, dans le but de forcer des changements d'habitude au sein des visiteurs de notre belle Commune.

Force est de constater que de nombreux visiteurs de notre Ville ont le plaisir de découvrir des PV sur leur pare-brise les dimanches et jours fériés, alors qu'ils pensaient naïvement que notre Commune offrait un peu de répit à ses visiteurs et aux auxiliaires de sécurité publique.

Aujourd'hui, nous estimons que cette situation a assez duré et qu'il n'est pas nécessaire d'engager du personnel d'ASR pour faire respecter un régime de stationnement trop restrictif.

Par conséquent, nous vous proposer de modifier « **le règlement sur le stationnement de la Commune de la Tour-de-Peilz** » approuvé le 6 août 2012 de la manière suivante.

L'article 7 est modifié comme suit :

- Alinéa premier (*Inchangé*) : Aux endroits où la demande de places de parc dépasse les possibilités de parcage, la Municipalité peut réglementer la durée du stationnement pendant certaines heures ou en permanence.
- Alinéa deuxième (*Inchangé*) : Elle peut le soumettre à une taxe perçue au moyen d'un appareil de contrôle.
- Alinéa troisième (*Nouveau*) : **Aucune taxe n'est perçue les dimanches et les jours fériés officiels.**

Conformément à l'art. 88 RCC, nous demandons une prise en considération immédiate de cette proposition et son renvoi à la Municipalité assortie d'un délai de 3 mois pour présenter un préavis.

Pour leurs groupes respectifs :

Jean-Etienne HOLZEISEN (LTDPL)

Heraclès DELLAS (UDC)

Gabriel CHERVET (PLR)

Jean-Wilfrid FILS-AIME (LCIVL)

Denis CHAMPIER (PLR)